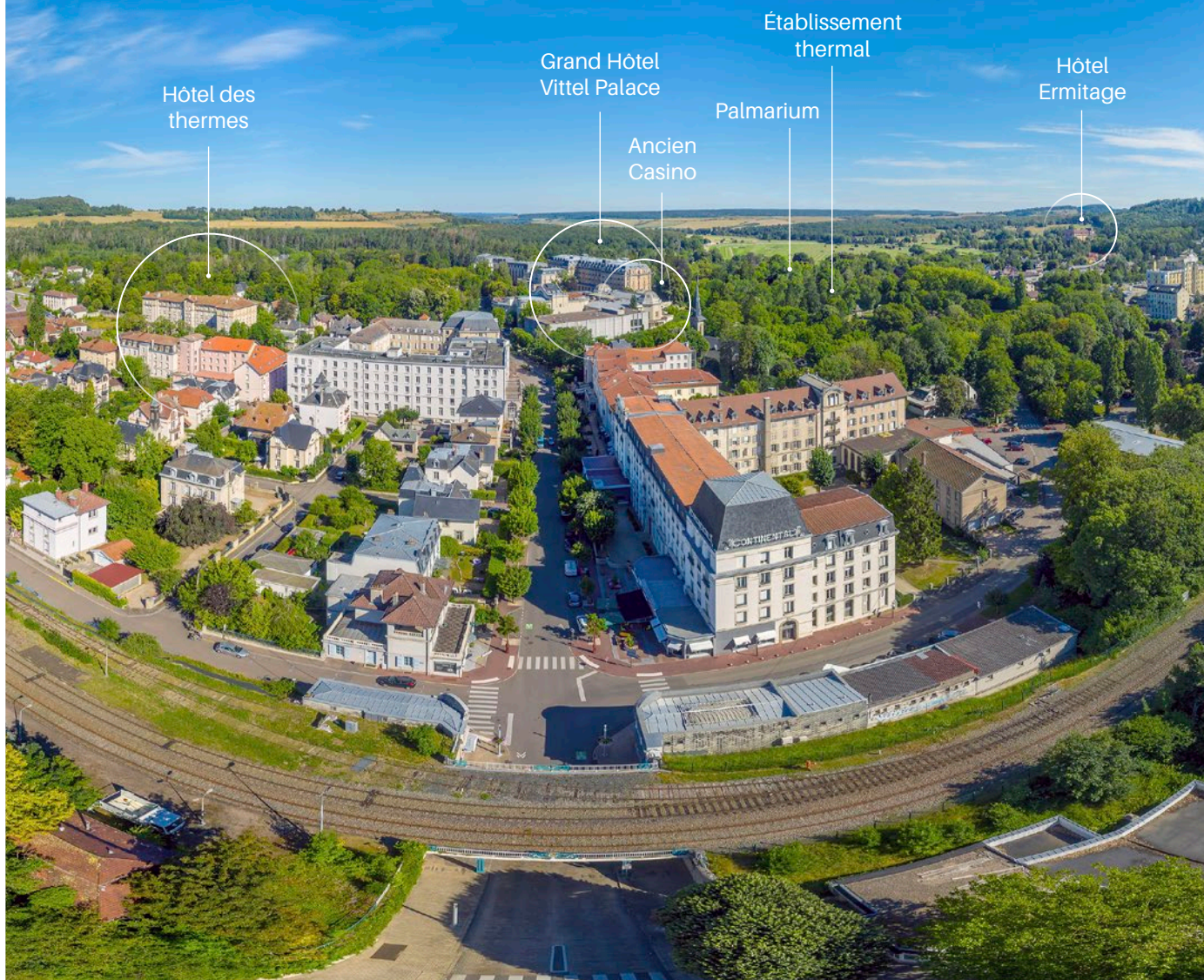


VITTEL VUE DU CIEL

Les projets se dessinent
pour la renaissance de Vittel



SOMMAIRE

MÉMO

MAIRIE DE VITTEL

38 place de la Marne - 88800 Vittel
03 29 08 04 38 - mairie@ville-vittel.fr

Accueil du public :

du lundi au vendredi
de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30

Accueil cartes nationales

d'identité et passeports :

du lundi au vendredi
de 13h30 à 17h00

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

29 rue François Richard - 88800 VITTEL
03 29 08 43 14 - ccas@ville-vittel.fr

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES TERRE D'EAU

58 rue des Anciennes Halles
88140 Bulgnéville
03 29 05 29 24

Retrouvez votre journal
et plus d'infos encore sur

www.ville-vittel.fr

Suivez-nous sur les
réseaux sociaux !



3

ÉDITO

4

ÉCONOMIE - TOURISME

Vittel Horizon 2030, en route pour la
renaissance

10

SPORTS - BIEN-ÊTRE

2021, une année olympienne pour le CPO
Sport Santé : et si vous preniez soin de vous ?

12

VIE CITOYENNE

Mise en place des jeunes conseillers
Journée environnement à l'initiative du CMJ
Élections 2022 : déplacement des bureaux de
vote n°3 et n°4

13

CENTRE DE VACCINATION

Centre de vaccination toujours en fonctionnement
Actualités COVID-19

14

CULTURE

Médiathèque inclusive : nouvelle offre DYS

15

ENVIRONNEMENT DÉVELOPPEMENT DURABLE

Lutte contre les nuisibles
Travaux sur le réseau d'eau potable
Valorisation et traitement des déchets

16

SOLIDARITÉ - SOCIAL

Analyse des besoins sociaux
Actions reconduites en 2022
Octobre rose
Cadeaux de fin d'année aux aînés
Reprise des activités avec le CCAS

18

TRANQUILLITÉ - SÉCURITÉ

Extension du système de vidéo protection
Prévention sécurité routière

19

RETOUR EN IMAGES

Rétrospective de quelques temps forts 2021

24

TRIBUNE LIBRE

25

VIE DU COMMERCE

Les nouveaux commerçants du centre-ville

26

INFOS PRATIQUES

ÉDITO

**Chères Vittelloises, Chers Vittellois,
Chères Amies, Chers Amis,**

Nous avons passé les fêtes de fin d'année et donc tourné la page de 2021.

Une année 2021, encore une fois « extrêmement compliquée, extraordinairement compliquée » avec un virus qui s'installe et des variants qui se multiplient.

Ce virus, ces variants frappent sans compter, sans distinction, les plus faibles, nos aînés, des sportifs, des femmes, des hommes, des enfants...plus ou moins âgés.

C'est pourquoi, j'ai décidé, à contre-cœur, de ne pas organiser notre traditionnelle cérémonie de vœux dans notre salle du Moulin.

Il nous appartient de redoubler de vigilance, de respecter les mesures sanitaires, les gestes barrières et de se vacciner.

Le centre de vaccination de Vittel est une référence au niveau du Département et par ces quelques lignes, je tiens également à remercier les bénévoles, les professionnels de santé, les élus en charge de ce lieu, où plus de 32 000 doses ont été réalisées ces derniers mois....

Je sais aussi pouvoir compter sur vous collectivement et sur votre esprit de responsabilité.

Rien n'est parfait, certes, mais il nous faut avancer et il nous faut tracer le sillon car nous avons des défis à relever pour notre commune et c'est l'affaire de tous !

On se bat mètre par mètre, en responsabilité.

Nous devons tout essayer pour préserver notre environnement, pour maintenir ce cap, par rapport à notre histoire. Nous n'avons pas le droit de baisser les bras.

Le monde, autour de nous, évolue. Il y a cette crise qui nous oblige « encore plus » à tenir...Depuis plus de 50 ans, aucune municipalité de notre cité thermale n'a été confrontée aux situations et difficultés que nous devons surmonter : le train, le Club Med, les Thermes, l'hôtel des Thermes, le parc thermal, les actifs de la station thermale en vente...

Et je suis sûr, dans mon for intérieur, que nous réussirons tous ces challenges.

Mais je le précise : nous y parviendrons ensemble.



Certes, notre mission communale est de rendre chaque année, une ville plus belle, mieux équipée et plus agréable à vivre, chose pas facile j'en conviens...

« Mais, nous sommes acteurs du Vittel de demain, et nous le dessinons ensemble à l'horizon 2030 ! ».

En effet, Vittel intéresse fortement. Nous attirons l'attention prononcée de groupes connus dans le domaine du tourisme et du thermalisme et des signaux forts sont envoyés, ces derniers mois, par des groupes nationaux ou mondiaux, que ce soit Viking et son futur casino ou encore le Club Med qui a décidé de rester sur Vittel ; sans oublier le groupe Seasonova qui est une référence dans le domaine du camping, ce qui représente des dizaines de millions d'euros engagés et financés.

Je profite de ces quelques lignes pour remercier nos partenaires : le Département, la Région Grand Est et la Banque des Territoires, qui sont à nos côtés depuis 2017.

Bref du travail nous attend encore cette année, mais nous voyons résolument apparaître des solutions.

En attendant la concrétisation de ces projets, je vous souhaite une heureuse année 2022, à vous tous, à vos familles et à vos proches !

Je compte sur vous collectivement et sur votre esprit positif, vous pouvez compter sur nous.

Pour que Vittel, soit toujours Vittel.
Pour que Vittel, garde un temps d'avance.

Fidèlement,

Franck PERRY
Maire de Vittel

Vice-Président du Conseil Départemental des Vosges
Vice-Président Communauté de Communes Terre d'Eau

VITTEL HORIZON 2030, EN ROUTE POUR LA RENAISSANCE

2022 : UNE PREMIÈRE ANNÉE DE TRANSITION EN VUE D'UN NOUVEL AVENIR POUR VITTEL



Depuis le début de son mandat en 2020, l'équipe municipale n'a eu de cesse d'agir en concertation totale avec d'éminents partenaires dans les sens du repositionnement de Vittel dans le paysage des destinations touristiques et thermales. La réflexion a été profonde et a été complexifiée par le contexte mondial avec la pandémie d'une part et par le contexte local d'autre part, notamment avec l'échéance du bail de location du Club Med qui nous assurait sa présence jusqu'en novembre 2021. En ce début d'année 2022, les protagonistes de ces changements sont dans les starting-blocks pour entrer dans la phase de mise en œuvre de la stratégie définie pour que Vittel garde un temps d'avance.

Des projets pilotés depuis quelques années qui mobilisent du sérieux, de la combativité, de la prudence et de la persévérance mais aussi de la confidentialité et énormément de discrétion...

La renaissance de Vittel impliquera l'arrivée de nouveaux partenaires économiques et de nouveaux projets.

Avant de pouvoir communiquer sur leur contenu d'ici quelques mois, les élus qui travaillent sur le sujet depuis plusieurs années font le point.

QUESTIONS - RÉPONSES

avec Franck PERRY, Maire, Nicole CHARRON, adjointe au tourisme, au thermalisme et à la vie associative et Patrick FLOQUET, premier adjoint.

Pouvez-vous nous rappeler votre ambition avec le projet Vittel Horizon 2030 et nous présenter l'état d'avancement de vos projets, leurs perspectives pour 2022 ?

En 2017, élu depuis 2014, nous avons évoqué notre plan pour 2030. Notre idée était alors simple : face au risque de voir le Club Med quitter le territoire, nous devons réagir et prendre les décisions qui s'imposaient pour que l'activité touristique perdure alors même que la concurrence s'intensifie sur le territoire régional (Nancy thermal ndr).

Aussi avons-nous échafaudé avec nos partenaires, une réflexion visant à l'élaboration d'une stratégie de développement à l'horizon 2030. L'ambition que nous poursuivons depuis reste la même : nous adapter aux besoins actuels sans renoncer à notre histoire et notre singularité mais au contraire en nous appuyant sur notre passé, sur nos réussites et considérer les mutations prochaines comme des opportunités pour chacun d'entre nous.



DU CHANGEMENT POUR LES THERMES

Pour réaliser le projet « Thermes 2023 », que se passe-t-il ? Vous vendez les thermes ?

Non. Absolument pas. Il a été décidé que la ville de Vittel reste propriétaire de l'établissement : elle en délèguera l'exploitation à un professionnel compétent et lui confiera le soin de poursuivre sa montée en puissance.

Pourquoi faire appel à un autre gestionnaire ?

Parce que la ville n'a forcément pas les compétences des professionnels reconnus d'envergure nationale voire européenne en matière de soins thermaux et de gestion d'un SPA. D'après le CNETH (Conseil National des Villes Thermales), notre station vittelloise est à même d'attirer certains de ces grands opérateurs.

Cette expertise unique et exceptionnelle est une perspective intéressante dans un contexte de crise sanitaire qui nous impacte profondément.

Les thermes ont connu en 2019 des résultats exceptionnels qui confirmaient la montée en puissance de l'établissement. Mais en 2020, avec deux fermetures administratives et une exploitation de trois mois et demi (au lieu de 8,5 mois habituellement), il a été impossible de générer de l'activité et des résultats.

La ville n'a pas les ressources financières suffisantes pour faire face à cette situation et, en même temps, continuer à financer les travaux annuels d'entretien et mettre en œuvre l'important projet de développement qui s'impose. Et puisque notre nom « Vittel » est susceptible d'attirer des acteurs reconnus, autant ne pas se priver de ce sang neuf.

Comment cela va-t-il se concrétiser ?

L'appel à candidatures est lancé depuis Noël. Les dossiers des candidats peuvent être déposés jusqu'au 28 février. En mars, nous serons donc en mesure de négocier avec les postulants.

Le transfert de la gestion aura vraisemblablement lieu à la fin de l'été ou au début de l'automne. Nous souhaitons que des projets de travaux s'ensuivent rapidement et que les intérêts de la ville et des vittellois soient préservés.

Que deviendra le personnel de la SETV ?

La SEM est appelée à être dissoute à terme. Mais comme pour tout transfert d'établissement ou d'entreprise, les contrats de travail seront repris par le délégataire de la ville. Aucun employé ne sera privé de son emploi.



FRÉQUENTATION DES THERMES DE VITTEL

	2018	2019	2020 (COVID)	2021 (COVID)
Cure	4 903	5 271	1 772 (du 13/07 au 29/10)	3 076 (du 07/06 au 27/11)
SPA	20 889	19 258	5 098 (du 14/02 au 22/03 et du 27/06 au 29/10)	9 131 (du 09/06 au 30/12)

DE NOUVEAUX OCCUPANTS AU VILLAGE CLUB MED DU PARC

Le grand opérateur touristique a pris la décision de rester présent sur la station mais de façon resserrée sur le seul site de l'Ermitage.



Comment cela s'est-il déroulé ?

Cette décision est le fruit de nombreuses années de travail. Depuis 2015 et la construction de la grande carrière couverte du centre équestre, le Club Med alerte sur une insuffisante rentabilité des villages vittellois malgré un taux d'occupation convenable et un possible départ de la cité thermale. Avec 30 millions d'euros de perte sur 10 ans, le Club avait conditionné son maintien à la mise en œuvre d'une stratégie globale pour Vittel dans laquelle il aurait sa part.

Aussi, depuis 2018, nous avons souhaité réfléchir à l'avenir économique, touristique, de notre ville. Nous nous sommes faits accompagnés pour définir une stratégie de développement de nature à influencer sur la décision finale du Club Med (échéance de son contrat de location en novembre 2021) et à redynamiser l'attractivité de la station. A cette occasion, nous avons reçu l'aide et les encouragements du Département, de la Région Grand Est, des services de l'Etat et de la Banque des Territoires.

Cette concertation et notre pugnacité à défendre notre plan ont été couronnés de succès à l'annonce de la décision finale du Club Med d'investir sur l'Ermitage.

Comment avez-vous accueilli ce choix ?

Nous avons relevé le challenge que nous nous étions fixés. Si Vittel est dotée d'un nom à image forte, la marque mondiale « Club Med » représente elle aussi un atout majeur pour notre activité touristique et économique. De plus, l'Ermitage va monter en gamme et bénéficier d'une cure de jouvence avec 13 millions d'euros de travaux programmés pour 150 chambres. Et de surcroît, les emplois liés à l'activité sont conservés.

Vos projets pour la ville sont-ils impactés ?

Oui puisque la stratégie Renaissance à l'horizon 2030 est coconstruite avec nos partenaires institutionnels mais dépend aussi de la présence et de l'implication des acteurs privés comme le Club Med et d'autres investisseurs intéressés. Notre plan évolue et s'adapte aux nécessités de leurs projets. Cela permet de se remettre en question, de prendre de la hauteur, de lier les différents axes de nos ambitions et c'est au final très enrichissant.

Que deviendront les sites non repris par le Club Med ?

Le patrimoine concerné est important à tout point de vue : pour nous, il s'agit de les préserver, les sauvegarder au maximum car il s'agit souvent de pépites patrimoniales inscrites aux Monuments Historiques et situées au cœur du parc thermal, au cœur de la station. Nous travaillons sur la meilleure issue possible pour que chaque site concerné constitue une plus-value pour Vittel et participe à sa renaissance.

Vous avez toutefois décidé de racheter l'ancien casino, le Palace et le théâtre Garnier en copropriété avec la région et le département ?

Oui, il était indispensable de reprendre la main sur ces biens qui bénéficient d'un emplacement central et qui étaient au cœur du succès du village du parc. Nous avons donc négocié avec Rolaco, le propriétaire, et un pôle public s'est constitué en ce sens.

Que souhaitez-vous faire de ces espaces ?

Notre souhait aujourd'hui est de pouvoir créer un pôle « événementiel » sur ce site et d'en faire un véritable lieu de vie, pour notre clientèle et les vittellois, au cœur du parc thermal. La région a mandaté une étude pour établir des scénarii sur les modalités d'exploitation et le modèle économique sous-jacent.

Un pôle privé existe également par ailleurs ?

Des acteurs privés sont intéressés pour reprendre certains des actifs libérés par le Club Med. Des projets existent et la région Grand Est pourra les financer : la ville lui a délégué sa compétence « aides à l'immobilier d'entreprises » par délibération du conseil municipal de décembre. Ils seront également soutenus par le bras armé de l'Etat. Mais nous ne pouvons en dire plus à ce jour, confidentialité oblige à la demande des différents protagonistes.



LE PROJET DU NOUVEAU CASINO REDONNE VIE À L'HÔTEL DES THERMES

Après les arrêtés de péril puis le rachat de l'hôtel, cet immeuble mythique pour les vittellois a fait l'objet d'une réflexion sur son devenir.

Quelles sont les projets en cours pour cet immeuble ?

Le casinotier Vikings a prévu d'y emménager : le projet est déposé et les architectes désignés y travaillent. Des appels d'offres sont en cours de préparation et devraient être lancés cette année, y compris pour les travaux de consolidation de l'hôtel.

Pourquoi créer un nouveau casino ?

Ce projet a pour but de désenclaver l'actuel casino, trop exigu, pour en augmenter la fréquentation. La volonté est aussi de proposer une offre « intégrée » d'hébergement et de restauration à l'entrée du parc thermal.

Ce projet est l'occasion de requalifier l'hôtel des thermes dont on n'imaginait pas la destruction et qui, actuellement, donne à Vittel l'image d'une station thermale en déshérence.

D'autres projets vont-ils accompagner ces travaux ?

Oui. C'est l'ensemble du quartier que nous souhaitons reprendre pour proposer un quartier plus moderne et plus agréable à vivre et à visiter. Mais nous devons y réfléchir globalement en prenant compte de tous les autres projets économiques, touristiques et ceux construits dans le cadre du programme Bourg-centre, Petites Villes de Demain. Il faut les rendre cohérents.



2022 : UNE ANNÉE DE TRANSITION POUR LES HÔTELS DU CLUB MED

L'activité touristique sera vraisemblablement perturbée cette année du fait des différents travaux programmés. Cependant, l'établissement thermal, le casino, l'hippodrome, le centre équestre, les golfs, l'ensemble des acteurs touristiques comme le camping, les hôteliers, les loueurs de meublés et hébergeurs particuliers resteront mobilisés avec l'office de tourisme et les services municipaux pour proposer à notre clientèle la pause bien-être qu'elle attend.



VITTEL HORIZON 2030 : UN PROJET D'ENVERGURE SOUTENU PAR DES ACTEURS MAJEURS

Parallèlement, le travail de concertation et de réflexion se poursuit autour du programme « Bourg centre » « Petites Villes de Demain » coconstruit avec la ville de Contrexéville

La ville n'est donc pas seule dans cette grande aventure ?

Effectivement. Et cet aspect partenarial est un atout majeur car il a permis de poser des bases solides à notre projet. Il constitue aujourd'hui un moteur essentiel car nous avons pu tisser des liens étroits avec les grands financeurs institutionnels et ceux-ci participeront à la mise en œuvre de tous les projets économiques et touristiques vittellois.

En sa qualité de projet structurant et porteur d'investissements futurs, le projet Renaissance Horizon 2030 a été retenu dans le cadre du dispositif « France Tourisme Ingénierie ». À ce titre, il bénéficie non seulement d'un accompagnement en expertise et en ingénierie de la part d'Atout France mais également d'une attention renforcée de la Région Grand Est, du Département des Vosges, de l'Etat et de la Banque des Territoires.



*Signature d'un protocole de partenariat
avec la Banque des Territoires le 26 février 2021*

La ville a d'ores et déjà pu bénéficier du soutien financier de cette dernière à l'occasion de différentes opérations et peut compter sur sa mobilisation pour participer au montage financier de ses futurs projets.

En 2019, la Banque des Territoires a cofinancé à hauteur de 40 % l'étude visant à élaborer la stratégie de destination. La région et le département avaient eux aussi soutenu cette démarche respectivement pour 20 % et 8 % du coût.

En 2020, la Banque des Territoires avait confirmé son attachement à soutenir Vittel en finançant 30 % du coût d'une mission de conseil pour la future gestion du camping de Vittel que le Département des Vosges a également soutenu à hauteur de 8%.



*Signature de la convention Petites Villes de Demain,
le 14 décembre 2021*

LE CAMPING DE VITTEL DÉSORMAIS AUX MAINS DE SEASONOVA



Des ambitions conformes au projet de la station

Dès 2022, le camping se métamorphosera à l'initiative du groupe SEASONOVA, nouveau délégataire de la Ville pour une durée de 20 ans.

Situé à seulement 1,5 km des commerces et de toutes les activités thermales et sportives, classé 3 étoiles, le camping de Vittel s'étend sur un espace de plus de 3,7 hectares avec des emplacements nus et des hébergements locatifs.

Jusqu'en 2024, le site est appelé à être intégralement réaménagé et le parc d'hébergements totalement renouvelé avec 10 chalets, 5 bivouacs et 30 cottages soit 45 hébergements locatifs (au lieu de 12 avec Aquadis, exclusivement des mobiles-homes) et 77 emplacements. Le groupe Seasonova gèrera 17 campings 3 et 4 étoiles en 2022, exploités en Délégation de Service Public : Alsace, Normandie, Bretagne, Pays de Loire et Ile de Ré. Il se développe sur des sites d'exception d'un point de vue naturel et paysager se prêtant parfaitement à un modèle "Slow Life".

Le mouvement « doux » (angl. slow movement, appelé aussi slow attitude) prône une transition culturelle vers le ralentissement de notre rythme de vie, l'adoucissement des pressions modernes et l'appréciation des choses simples. Il s'oppose à un nombre de tendances qu'a vues naître le XX^e siècle telles que la restauration rapide, le tourisme de masse, l'hyperconnexion, la consommation démesurée... (Extraits Wikipedia)

Le slow tourisme, c'est la qualité plutôt que la quantité, c'est étirer le temps, c'est déguster, c'est retrouver l'esprit du voyage : découverte, rencontre, surprise... pour se faire du bien.

Une offre qui s'attache à mettre en avant le territoire et mettre en oeuvre des partenariats locaux, particulièrement autour des activités de pleine nature, de bien-être et de découverte de l'environnement.

Deux millions d'investissements programmés pour une offre totalement nouvelle dans un esprit slow life :

Hébergements : le camping de Vittel se verra équipé de 3 tentes bivouacs (/5), 5 chalets (/10) et 10 cottages (/30) d'ici à avril 2022.

Aménagement d'un centre de vie : accueil / pôle restauration – bar à manger structures modulaires intégrant un espace pour la réception et un espace comprenant bureau de direction, rangement, bar à manger, coin détente.

Améliorations structurantes : aménagement d'un logement de fonction installation d'une barrière levante mise en place de signalétique en zone entrée équipement et matériel pour l'espace restauration terrasse, pergolas, mobilier divers.

Mise en place des marqueurs Seasonova : mini ferme espace parent-enfant coin chill : terrasse aménagée « slow life » : hamacs, transat, lits balinais.

À l'hiver 2022-2023 et 2023-2024, les investissements se poursuivent :

Aménagement de 10 emplacements grand confort, et d'emplacements sur le foncier en extension, viabilisation des emplacements, couverture wi-fi à 100%, remplacement de l'aire de jeux avec terrain de pétanque, jeux bois ludiques et pédagogiques, aménagement de la réception et de la salle détente, création d'un petit espace aquatique : bassin (8 m x 4 m) chauffé, amélioration du sanitaire central, mise en place d'une ambiance sonore et d'appareils de confort (sèche-mains et sèche-cheveux), réaménagement des équipements dans une logique durable création de nouveaux hébergements (2 tentes bivouacs + 26 cottages + 10 chalets).



Après une procédure lancée en février, Franck Perry et Nicole Charron accueillent officiellement le nouveau délégataire du camping : le groupe SEASONOVA représenté par Guillaume Lemarchand, son créateur et Pascal Badin, responsable des campings du Grand Est le jeudi 25 novembre 2021.

ICI VIVENT LES JEUX

20
TERRE
DE JEUX
24

2021, UNE ANNÉE OLYMPIENNE POUR LE CPO DE VITTEL

Deux médailles olympiques au JO de Tokyo et de belles places d'honneur pour les athlètes venus se préparer à Vitte! :

- Althéa LAURIN (Taekwondo) – médaille de bronze
- Equipe de France de concours complet – médaille de bronze
- Quentin BIGOT, 5^e au lancer du marteau
- Equipe de France de Tir à l'arc avec Pierre PLIHON (36^e) et Lisa Barbelin (13^e)

Sans oublier les stages du Comité Olympique Belge, des Fédérations Françaises de Boxe, Triathlon, Basket-ball, Judo et de Cyclisme qui ont rythmé la vie du CPO malgré cette deuxième année perturbée par la pandémie.

Du côté vittellois, nous ne sommes pas en reste car, si un bon nombre de clubs et de sportifs ont dû encore faire le dos rond durant cette année 2021 avec l'arrêt des entraînements et des compétitions, certains ont eu la chance de pouvoir continuer et progresser voire organiser des événements d'envergure nationale. C'est le cas notamment de Vitte! Rond Pré Equitation, de Vitte! triathlon, de la SRV Athlétisme et du CSV Escrime avec notamment Théo Speismann et Pierre KERN, qui se sont qualifiés pour participer à des manches de Coupe d'Europe d'Escrime. Bravo à eux !



SPORT SANTÉ

ET SI VOUS PRENIEZ
DU TEMPS POUR VOUS ?

**Le Sport Santé à Vittel, un dispositif labellisé
MAISON SPORT SANTÉ par les
ministères des sports et de la santé, lancé
officiellement depuis 12 octobre dernier.**

Le dispositif Sport Santé a pour objectif principal de favoriser la pratique d'une activité physique régulière, modérée et adaptée à l'état de santé des personnes qui le souhaitent et en particulier les habitants isolés et/ou en situation de précarité financière.

Il s'agit de lutter contre la sédentarité en proposant une évaluation, une orientation et une offre d'activité physique prenant en compte les particularités de notre territoire, intégrant l'accompagnement nécessaire pour limiter les freins représentés par des facteurs de précarité (familles monoparentales, emploi précaires ...), les difficultés de déplacement, les limitations de motivation liées au profil et à l'image perçue ou ressentie de l'activité physique.

LE PRINCIPE DE COMPLÉMENTARITÉ ET D'INTÉGRATION DES DISPOSITIFS EXISTANTS PRÉVAUT

Le dispositif Sport Santé a pour vocation de proposer une offre complémentaire sur le territoire et d'orienter vers les dispositifs existants : « Prescri'mouv », programme d'éducation thérapeutique « Obésité Surpoids Diabète » du Centre hospitalier de l'Ouest Vosgien, ou les ateliers dans le cadre du plan « Bien vieillir ».



— Vous êtes intéressé(e)s, vous souhaitez plus de précisions et profiter du suivi Sport Santé, contact :
Centre de Préparation Omnisports
361 Avenue du Haut de fol - 88 800 Vittel
www.ville-vittel.fr/sportsante
sportsante@ville-vittel.fr - 03 29 08 05 40



Pratiquer une
activité physique
permet de :



Renforcer le cœur
et réguler la tension
artérielle



Faire baisser le
taux de sucre et de
graisse dans le sang



Développer
la masse musculaire



Améliorer
le sommeil



Libérer le stress et
apporter un équilibre
émotionnel



Contribuer à
une bonne santé
respiratoire



Renforcer
les os



Stimuler
l'immunité

LES JEUNES CONSEILLERS SONT EN PLACE !

Suite à leur élection le 5 novembre 2020, les 17 nouveaux jeunes conseillers municipaux se sont officiellement installés le samedi 30 janvier 2021 au salon d'honneur de l'Hôtel de Ville, sous le parrainage de Franck PERRY, maire, et Ghislaine COSSIN, conseillère déléguée à la jeunesse et au Conseil des Jeunes.

La situation sanitaire ayant quelque peu perturbé le calendrier habituel, les nouveaux jeunes conseillers ont su faire preuve d'un peu de patience avant de prendre leurs fonctions. Félicitations pour leur investissement citoyen !



JOURNÉE ENVIRONNEMENT À L'INITIATIVE DU CMJ

À l'occasion de la journée mondiale de l'environnement, le conseil municipal des jeunes s'est mobilisé le 5 juin 2021, pour effectuer un ramassage des déchets le long des berges du petit Vair. Quatorze jeunes élus ont participé à cette action citoyenne. Ils étaient accompagnés d'un parent et d'élus municipaux : Ghislaine COSSIN Conseillère déléguée à la Jeunesse et au Conseil des jeunes et Christian GRÉGOIRE, adjoint au Développement durable, Fleurissement et Forêts. Ils ont été équipés de gants, tee-shirts, sacs poubelle et pinces, mis à disposition par la Ville. Les jeunes élus ont pu également prendre connaissance du guide sur le tri des déchets remis par la CCTE.

Résultat : 11 kg de déchets collectés. Bravo à eux pour cette belle action citoyenne !



ÉLECTIONS 2022 : DÉPLACEMENT DES BUREAUX DE VOTE N°3 ET N°4 AU GYMNASSE

Les prochaines élections sont l'élection présidentielle en avril 2022 et les élections législatives en juin 2022.



Afin d'accueillir les électeurs dans les meilleures conditions de sécurité sanitaire à l'occasion des prochains scrutins, **les bureaux de vote n°3 et 4, habituellement situés à l'Hôtel de Ville, seront déplacés au gymnase Dacoury, situé au 251 avenue du Haut de Fol.**

Les bureaux de vote n° 1 et 2 resteront, quant à eux, installés à l'Hôtel de Ville.

Pour mémoire, le numéro du bureau de vote auquel est rattaché chaque électeur est inscrit sur sa carte électorale.

Le dépouillement aura lieu dans chaque bureau de vote et seront centralisés à l'Hôtel de Ville.

Élection	Durée du mandat	Prochain vote
Présidentielle	5 ans	1 ^{er} tour : 10 avril 2022 2 ^e tour : 24 avril 2022
Législatives	5 ans	1 ^{er} tour : 12 juin 2022 2 ^e tour : 19 juin 2022

S'INSCRIRE POUR VOTER AUX ÉLECTIONS DE 2022

Pour voter lors des prochains scrutins, vous pouvez vous **inscrire sur les listes électorales** jusqu'au **2 mars (en ligne)** ou jusqu'au **4 mars (par formulaire à imprimer ou sur place à la mairie ou consulat)**.

Seules les personnes se trouvant dans une situation particulière ont un délai supplémentaire.

Demande d'inscription en ligne sur les listes électorales sur www.service-public.fr

Chaque Français qui devient majeur est inscrit automatiquement sur les listes électorales, à condition qu'il ait fait les démarches de recensement citoyen à partir de 16 ans.

Si l'inscription d'office n'a pas pu avoir lieu (recensement tardif, déménagement après le recensement...), il faut demander à être inscrit sur les listes électorales auprès de la mairie.

LE CENTRE DE VACCINATION TOUJOURS EN FONCTIONNEMENT

Soucieuse dès le début de l'épidémie d'aider à la lutte contre le COVID-19, la Ville de Vittel a obtenu l'accord des autorités de santé et de l'État dès le 1er février 2021 pour transformer son palais des congrès en centre de vaccination.



Son fonctionnement est assuré par les professionnels de santé du secteur, en activité ou en retraite, des agents administratifs du CHOV, des villes de Vittel et Contrexéville, et surtout de nombreux bénévoles.

Yves Séguy, Préfet des Vosges a fait l'honneur de visiter la nouvelle structure le 5 février 2021.

Depuis le 5 juillet 2021, et afin de permettre au Palais des Congrès de reprendre son activité normale, le centre de vaccination a été transféré à la salle du Moulin.

LES PERSONNES QUI SOUHAITENT SE FAIRE VACCINER PEUVENT PRENDRE RENDEZ-VOUS :

- en se connectant sur www.doctolib.fr
- en téléphonant au **03 29 08 88 00**
- en profitant de créneaux de dernières minutes, selon la disponibilité de doses de vaccin non utilisées en fin de journée, en raison de rendez-vous non honorés ou annulés par les futurs vaccinés. Les personnes intéressées peuvent se renseigner, **du lundi au vendredi à partir de 16h30, pour un rdv le jour même.**



ACTUALITÉ COVID-19

En fonction de l'évolution de la situation sanitaire, l'organisation et le fonctionnement des services municipaux peut être appelé à évoluer, suite à la mise en place du télétravail ou l'absence d'agents cas contact ou positifs : par exemple, accueil sur rendez-vous uniquement, etc.

RETRAIT DES TITRES D'IDENTITÉ : L'APRÈS-MIDI UNIQUEMENT

Depuis quelques semaines, la délivrance des Cartes Nationales d'Identité et des Passeports s'effectue désormais les après-midi entre 13h30 et 17h00.

SERVICE URBANISME : SUR RDV 3 JOURS PAR SEMAINE

Le service urbanisme de la ville continue à recevoir le public, à l'hôtel de ville, tous les après-midi de 13h30 à 17h30 (16h30 le vendredi). Depuis le 10 janvier, les lundi, mardi et vendredi, l'accès se fait sur rendez-vous.

— Avant de se déplacer, il est conseillé de se renseigner par téléphone au **03 29 08 04 38**.

MÉDIATHÈQUE INCLUSIVE : UNE NOUVELLE OFFRE POUR LES DYS

Depuis décembre 2021, de nouveaux ouvrages adaptés aux personnes souffrant de troubles DYS sont consultables et empruntables à la médiathèque. Explications...



Grâce au don du Lions Club Eaux Vives et Vittel pays thermal d'une centaine de livres pour une valeur de 800 €, les adhérents de la médiathèque ont accès à une nouvelle ressource très spécifique : le fonds DYS. Comme son nom l'indique, ces petits ou grands livres s'adressent aux enfants et jeunes lecteurs souffrant de troubles DYS ou à leurs parents à la recherche d'accompagnement et de conseils.

DYS pour dyslexie, dysorthographe, dysphasie, et de nombreux autres encore ! Il s'agit de troubles cognitifs qui affectent l'apprentissage de la lecture et qui altèrent le plaisir qu'elle procure, mais pas que... Ces troubles se manifestent notamment par une mauvaise as-

sociation des signes et des sons ou par une incapacité à saisir un mot dans sa globalité. L'enfant déchiffre lentement et commet des erreurs. Il ne comprend pas ce qu'il lit.

Les difficultés peuvent perdurer tout au long de l'âge adulte. Toutefois des outils existent pour aider ces personnes dans leur apprentissage et améliorer leur compétence. Depuis quelques années des collections spécifiques en direction des enfants et adolescents ont vu le jour.

Afin d'être les plus adaptés possibles à leurs lecteurs, les ouvrages présentent : des contrastes poussés, mais sans réverbération des caractères, un choix de mots réguliers et simples, des phrases

courtes, une police adaptée et agrandie...

La création de ce fonds DYS est l'aboutissement concret d'un projet à la fois sociétal et culturel. Il s'inscrit pleinement dans les missions des bibliothèques visant à favoriser l'inclusion des publics et répond à un sujet de préoccupation de plus en plus important dans les écoles. Ce projet a été développé et travaillé avec l'aide de l'association DMF 88 (Dyspraxique Mais Fantastique 88) qui proposera en complément de ce nouveau service, des rendez-vous et journées d'informations aux parents et professionnels concernés à la médiathèque de Vittel.

LUTTE CONTRE LES NUISIBLES

D'une manière analogue à l'hiver 2020, la municipalité procèdera à l'effarouchement des milliers d'étourneaux qui, la nuit, élisent domicile dans les séquoias à côté de la Maison des Associations.



Les interventions doivent se dérouler au coucher du soleil et seront effectuées par le personnel communal et/ou les fauconniers à l'aide de moyens non létaux de type effaroucheurs visuels et sonores adaptés au milieu urbain.

Par ailleurs les grands arbres situés près de l'agence du Crédit Agricole et au sein du parc de la

Bienfaisante supportaient un nombre important de nids de corvidés. Ceux-ci actuellement vides ont fait l'objet ces dernières semaines d'une opération d'enlèvement sans coupe de branches. Au printemps, les couples de Choucas seront de retour pour y nicher, les arbres risquent à nouveau d'être colonisés. Les services municipaux pourront être tenus d'intervenir dans le respect de la réglementation.

D'un point de vue juridique, les espèces classées comme nuisibles ainsi que les étourneaux sont chassables depuis le 19 septembre 2021 et jusqu'au 28 février 2022.

TRAVAUX SUR LE RÉSEAU DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE : VERS UNE AMÉLIORATION DU RENDEMENT

Dans l'objectif d'améliorer le rendement du réseau communal d'eau potable, la ville de Vittel travaille sous l'égide de Thierry LEDZINSKI, Conseiller délégué Fluides, Très haut débit et Performance énergétique. Elle a confié à Suez la mission de dresser l'état sanitaire et de vétusté des canalisations et de l'ensemble du matériel du réseau vittellois long de 67 kilomètres.

Parallèlement à ce diagnostic initié en mai 2021, des aménagements sont réalisés pour mieux identifier et réparer les éventuelles fuites sur le réseau. Des compteurs d'eau, appelés débitmètres, sont installés depuis quelques semaines dans les différents secteurs de la ville afin de mieux contrôler ces fuites.

Ces travaux hydrauliques sont prévus jusqu'à fin mars maximum. Ils impactent les conditions normales de circulation et nécessitent des coupures d'eau ponctuelles (une journée) dont les riverains sont préalablement informés par Suez.

VALORISATION ET TRAITEMENT DES DÉCHETS

DÉCHETS VERTS AU CIMETIÈRE MUNICIPAL

Tenant compte des nouvelles réglementations et directives européennes, la Ville de Vittel mettra en œuvre le tri sélectif au sein du cimetière communal afin de séparer les déchets recyclables (plastiques, papiers, ...) des déchets verts (végétaux et terre) : les pots en terre cuite pourront être mis à disposition afin d'en faciliter le recyclage.

La collecte des déchets s'effectuera sur des plateformes logistiques prévues à cet effet à l'extérieur de l'enceinte du cimetière.

Les véhicules de collecte étant volumineux et trop lourds, ceux-ci ne sont plus compatibles avec une collecte transitant par les allées gravillonnées au risque d'endommager les sépultures.

BIODÉCHETS

La loi prévoit que tous les particuliers disposent d'une solution pratique de tri à la source pour leurs biodéchets avant 2025, imposant de réduire les quantités et de mieux les valoriser.



À partir de 2024, l'obligation de tri des biodéchets sera étendue à tous les producteurs ou détenteurs de biodéchets, collectivités territoriales comme établissements privés et publics. Composés de l'ensemble des déchets organiques, les biodéchets peuvent représenter jusqu'à 80% du poids des déchets.

Afin de s'inscrire dans cette approche, les établissements de restauration scolaire s'engagent aussi dans une démarche de tri sélectif et de compostage, avec l'aide de la communauté de communes.

Cette expérimentation a pour objectif de sensibiliser les jeunes générations au tri à la source et à l'intérêt de la réutilisation du compost.

ANALYSE DES BESOINS SOCIAUX : MIEUX RÉPONDRE À VOS BESOINS

Depuis une loi de 2016, les Centres Communaux et Intercommunaux d'Action Sociale (CCAS et CIAS) doivent réaliser une Analyse des Besoins Sociaux (ABS) au cours de l'année civile qui suit le renouvellement des conseils municipaux. Au-delà de l'obligation réglementaire, l'ABS est avant tout un outil permettant de mieux connaître le territoire. Il démarre avec un état des lieux.



**PARTICIPEZ
AVANT LE
1^{ER} AVRIL !**

Les données existantes, et notamment celles de l'INSEE, sont insuffisantes pour appréhender les besoins des habitants. C'est pourquoi il est nécessaire de collecter d'autres informations auprès de la population afin de permettre d'ajuster la politique sociale de l'équipe municipale et de mettre en place des actions pertinentes.

Dans cet objectif, le CCAS de Vittel lance l'ABS afin d'améliorer la qualité de vie et de service de la commune. **Pour ce faire, vous êtes invités à répondre à un questionnaire, de façon anonyme avant le 1^{er} avril 2022 :**

- soit en se rendant sur le site internet de la ville de Vittel www.ville-vittel.fr sur lequel figure le lien permettant de répondre au questionnaire en ligne.
- soit en retirant un formulaire papier disponible dans les divers sites administratifs de la ville (Mairie, Maison Ressources, Maison des Associations, Médiathèque, CPO, Espace Alhambra, Maison de l'Enfance, Ecole de Musique). Le questionnaire papier sera à déposer à la mairie ou à la Maison Ressources.

Vos réponses permettront d'enrichir la réflexion sur les actions à engager en matière sociale dans les prochaines années.

— CCAS : 03 29 08 43 14 ccas@ville-vittel.fr

ACTIONS RECONDUITES EN 2022

CHANTIERS JEUNES - DISPOSITIF ARGENT DE POCHE

L'été dernier et durant 5 semaines, 20 jeunes âgés de 15 à 17 ans sélectionnés sur dossier par le CCAS, ont participé à un chantier citoyen. En échange de 20h dans la collectivité, chacun a reçu un bon d'achat d'un montant de 120 €, pour l'aider à financer son projet personnel. Les jeunes ont oeuvré à la rénovation du sentier pédestre dit « du Bois brûlé », situé derrière les locaux de la Maison Ressources, ainsi qu'à l'entretien des allées du cimetière. Afin de développer la confiance et l'estime de soi, le CCAS leur a permis de participer à un atelier d'improvisation théâtrale et à une initiation à la sophrologie.

Cette action a reçu le soutien financier du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) à hauteur de 1 500 €, et de la CAF à hauteur de 4 195 €, sur un montant total estimé à 23 780 €.

— Renseignements et inscriptions pour
2022 : CCAS 03 29 08 43 14

RÉCOMPENSE DES BACHELIERS MENTION TB

Chaque année, la municipalité de Vittel récompense les bacheliers vittellois ayant obtenu la mention Très Bien au baccalauréat 2021. Lors de la cérémonie du 18 septembre dernier, trois jeunes se sont vus offrir 2 entrées aux thermes de Vittel, 2 bons d'achat de 50 € valables dans les commerces vittellois, ainsi qu'un sac comprenant divers petits cadeaux « Vittel ».

REMISE DES CARNETS 1^{ER} SOURIRE

La naissance d'un enfant de 3^e, 4^e, 5^e rang..., est l'occasion pour la municipalité de remettre à la famille son livret nommé « Vittel, Mon Premier Sourire ». Composé de bons d'achat à valoir sur le territoire vittellois, ce carnet offre un coup de pouce aux familles nombreuses. En septembre dernier, le carnet 1^{er} sourire de 765 € a été remis à quatre familles pour la naissance de leur 3^e enfant. Chacune des mamans a reçu un bouquet de fleurs. **Renseignez-vous courant août pour vous inscrire !**

OCTOBRE ROSE

Depuis plusieurs années, la Ville de Vittel manifeste son engagement dans l'organisation d'Octobre Rose, mois national pour le dépistage et la lutte contre le cancer du sein.

Cette année, le CCAS a versé une subvention de 400 € à l'association Vit'Elle en Rose pour appuyer ses actions.

En soutien à Octobre Rose relayé par Vittel en rose, l'hôtel de Ville s'est paré de rose durant plusieurs semaines. Un ciel de parapluies roses, installé dans les rues de Verdun et Saint-Martin, était également visible une partie du mois d'octobre pour le plus grand plaisir des habitants et des touristes.



CADEAUX DE FIN D'ANNÉE AUX AÎNÉS



Dans le cadre sanitaire actuel et afin de protéger les aînés vittellois, une distribution de colis gastronomiques s'est de nouveau substituée au traditionnel repas des aînés, fin 2021.

Représentant un budget de plus de 15 000 €, l'opération « Colis gastronomique » a suscité un intérêt encore plus conséquent que l'année précédente.

700 personnes se sont inscrites et ont eu le plaisir de recevoir un colis de Noël composé de produits régionaux et confectionné par des prestataires locaux.

238 bons d'achat ont été remis aux personnes de 70 ans et plus, non imposables et domiciliées à Vittel, soit une dépense totale de 9 130 € (35 € pour une personne seule ou 50 € pour un couple à dépenser dans les commerces locaux).

— Pour en bénéficier, les Vittellois doivent s'inscrire au CCAS : renseignez-vous en octobre 2022 à la Maison Ressources !

REPRISE DES ACTIVITÉS AVEC LE CCAS

Suite à la crise sanitaire et à la mise en veille forcée de ses activités, le CCAS de Vittel a relancé en fin d'année 2021 les « goûters pratiques seniors » sur des thématiques de la vie quotidienne. Ainsi, après inscription, les seniors vittellois ont pu s'essayer à la sophrologie avec Mary-France GROBOTEK, psychopraticienne, et à la langue des signes avec des professionnels de l'Union Régionale des Associations de Parents d'Enfants Déficients Auditifs.

En lien avec le pôle culturel du Conseil Départemental des Vosges, le CCAS de Vittel a également organisé plusieurs sorties culturelles à destination du public qu'il accompagne.



EXTENSION DU SYSTÈME DE VIDÉO PROTECTION

Comme toutes les communes, Vittel est confrontée à des risques qu'elle souhaite prévenir. Il s'agit essentiellement de faits de délinquance mais aussi de faits délictuels comme des cambriolages et des vols simples.

Les actes d'incivilité, de vandalisme et de vol sont malheureusement récurrents : tags, dégradations... C'est pourquoi une première phase de déploiement de caméras de vidéo-protection a été réalisée en 2019, une seconde en 2020. Dernier fait significatif : l'explosion du distributeur de billets d'une agence bancaire du centre-ville de Vittel le 18 septembre 2020.

Il convient d'équiper les entrées et sorties de ville de manière à identifier les véhicules qui pourraient être utilisés par des auteurs d'actes délictueux.

Les objectifs d'un tel dispositif sont multiples :

- Préserver la sécurité des citoyens, qu'ils soient habitants, touristes, curistes ou commerçants, en respectant les droits et libertés individuels de chacun.
- Prévenir les atteintes contre les personnes et les biens et poursuivre les auteurs de ces infractions
- Disposer d'images de qualité pour permettre aux forces de police d'identifier les auteurs de troubles dans une zone couverte par le réseau.
- Dissuader le délinquant car peut permettre une identification (d'une personne ou d'un véhicule)
- Réduire le nombre d'actes commis
- Renforcer le sentiment de sécurité ou réduire le sentiment d'insécurité
- Localiser avec précision les lieux d'infraction ou trouble
- Faciliter la levée de doute
- Permettre une intervention plus efficace des forces de l'ordre
- Faciliter l'identification des auteurs d'infraction et l'administration de la preuve.



- Protéger des installations et bâtiments publics et leurs abords,
- Réguler le trafic routier et constater des infractions aux règles de la circulation,
- Prévenir des atteintes à la sécurité des personnes et des biens dans les lieux particulièrement exposés à des risques de vols ou d'agressions.

Certaines communes équipées d'un tel dispositif ont vu diminuer le nombre d'incivilités de plus de 50%.

Le dispositif se compose de 9 caméras fixes avec lecteur de plaque d'immatriculation en entrées-sorties de ville, ainsi que de 6 caméras fixes dites "d'ambiance" en entrées-sorties de ville, y compris celles non couvertes par les caméras avec lecteur de plaque.

Ce projet d'un coût total d'environ 96 000 € est financé à hauteur de 49% par l'Etat, 14% par la Région et 4% par le Département. La Ville finance les 33% restants.



PRÉVENTION SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Depuis plusieurs années, dans le cadre de sa politique de prévention de la sécurité routière, la ville de Vittel a mis en place plusieurs « zones 30 » sur le ban communal, confortées par des radars pédagogiques.

La municipalité a décidé de doter la police municipale d'un cinémomètre afin de contrôler la vitesse des véhicules.

Dans un premier temps, les policiers rappelleront les règles du code de la route aux conducteurs et, par la suite, verbaliseront les automobilistes réfractaires.

Comme en 2020, les événements, la réalisation des projets, les associations, les services et les élus municipaux se sont adaptés. Mais malgré les annulations, les reports, les retards et les changements de formats ou de modalités, de nombreux événements, commémorations, animations ou travaux ont rythmé la vie vittelloise en 2021 !

TRAVAUX



Travaux de voirie et réseaux secs : rue des Pâquerettes.



Réalisation des réseaux secs et de la voirie provisoire dans la ZAC des Collines.



Réfection de l'étanchéité du jet d'eau de la Place de la Marne.



Reprise des pavés de la rue de Verdun.

ET AUSSI : Travaux d'assainissement rue des **Capucines** • Travaux de voirie rues **Tocquard / Charité / Ferry** • Réfection du parking de l'**Alhambra**, des trottoirs de la rue Charles **Garnier**, des pavés de la fontaine rue de la **Division Leclerc**.

TOURISME



À la forêt parc, en complément des installations mises en place en 2019 et 2020, un cheminement a été créé autour des agrès sportifs pour favoriser la pratique sportive et de bien-être même par temps pluvieux.



Au rond-point sur la route de Contrexéville, une nouvelle signalétique indique la présence de l'offre éclectique à la forêt parc proposée notamment par la ville et Vit Tel Ta Nature.



L'office de tourisme a organisé 7 marchés de l'artisanat et du goût entre mai et septembre sous la galerie thermique mobilisant un nombre croissant de vendeurs de produits locaux de grande qualité.



Le 15 août, un salon des minéraux a eu lieu sous la galerie.

CULTURE



La programmation culturelle de l'été a fait alterner des concerts et des déambulations, dans le parc et en centre-ville. Le festival des Bouteilles Folles s'est déroulé les 14 et 15 août 2021. La bibliothèque d'été Thermalire a, elle aussi, retrouvé son public dans le parc thermal. En 2022, les rendez-vous seront reconduits et l'offre devrait être élargie (selon situation sanitaire).



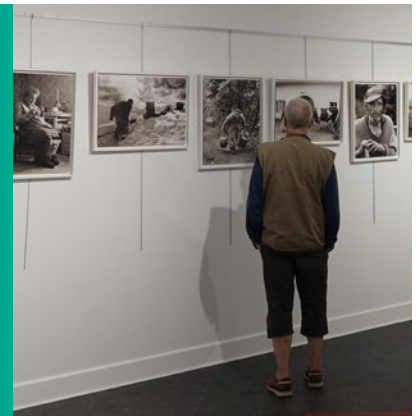
Le mois de décembre a été riche en déambulations et spectacles féériques, à l'occasion des festivités de Saint-Nicolas et de Noël.



Après une saison 2020-2021 quelque peu chaotique, la saison culturelle 2021-2022 est repartie de plus belle depuis septembre ! Billetterie sur www.ville-vittel.fr/billetterie.



Franck Ayroles s'est exposé à la médiathèque du 29 mai au 26 juin dans la galerie d'art où est exposé, chaque mois, un nouvel artiste, un nouvel art. Des photographies de Joël Couchuron y ont par exemple pris place en août. Suivez la programmation sur la page Facebook de la médiathèque.



Le salon international de peintures et de sculptures, proposé par l'association vittelloise Art'East, s'est déroulé du 10 au 19 juillet 2021 et a regroupé de nombreux artistes de talent de la région, de l'Hexagone et du monde.

SPORT



La fête du sport a été dignement célébrée dans le parc thermal de Contrexéville les 4 et 5 septembre. RDV à Vittel en 2022.



Les courses à l'hippodrome demeurent incontournables pour les estivants et les Vittellois !



La 30^e édition du critérium de France d'athlétisme pour malvoyants s'est déroulée le mercredi 5 février 2021 au CPO et a rassemblé plus de 200 jeunes participants qui se sont défiés sur un triathlon original comprenant des courses de 40 à 1 000 m, des sauts en hauteur ou en longueur et des lancers de poids.



La Fédération Française d'Équitation a conforté la place de Vittel et de son centre équestre dans le paysage des Terres de Jeux, en retenant l'île verte et les parcours de Vittel Golf Ermitage pour organiser une épreuve du Grand National de Concours Complet sélective pour les jeux Olympiques de Tokyo, les 18, 19 et 20 juin 2021. Le spectacle était de haut niveau et placé sous le copilotage de Vittel Rond Pré Equitation et de la ville de Vittel.

Les enfants, éducateurs sportifs et enseignants se sont mobilisés du 1^{er} au 6 février à l'occasion de la Semaine Olympique et Paralympique dédiée à la promotion du sport dans les établissements scolaires.



ETAUSSI 



Cérémonies commémoratives : c'est au Monument aux Morts de Vittel que des hommages ont été rendus le 18 juin, à l'occasion de l'anniversaire de l'appel lancé par le Général de Gaulle en 1940, le 12 septembre pour le 77e anniversaire de la Libération de Vittel et le 11 novembre en mémoire de l'armistice de la première guerre mondiale.



Tout au long de la saison touristique, la Protection Civile a déployé ses équipes sur le territoire vittellois, pour proposer des campagnes de dépistage gratuites et ouvertes à tous.



Vittel a accueilli le 22 octobre 2021 l'assemblée des maires ruraux des Vosges, à l'espace Alhambra.



Le 4 octobre 2021, le centre territorial du Centre National des Arts et Métiers (CNAM) a préparé son arrivée à Vittel. Il sera implanté 116 rue Charles Garnier dans des locaux loués par la communauté de communes à la Ville de Vittel. Début 2022, il lancera, avec l'appui de ses partenaires, ses premières actions de développement des compétences à destination des habitants et entreprises du bassin d'emploi de Vittel.



Vittel a accueilli le tournage de certaines scènes du moyen métrage « Les Mains Vides » réalisé par Arthur Dupont et produit par la société Nabab Production, les samedi 29 et dimanche 30 mai.

AVEC VOUS POUR VITTEL

Pour que Vittel garde un temps d'avance !

Fidèle à ses engagements de 2020, la majorité municipale poursuit la « feuille de route » actée par les Vittelais autour de 3 axes : Maîtriser, Protéger, Développer.

Grâce à une gestion rigoureuse, les finances de la Ville ont pu absorber la violence de la crise sanitaire dans le cadre du budget voté, rappelons-le, à l'unanimité le 25 mars 2021. Comme les années précédentes, **la maîtrise des finances de la Ville permet de dégager un taux d'épargne brute supérieur à 10%, gage de notre capacité future à investir.**

Vidéoprotection en cours de déploiement aux entrées de Ville, centre vaccinal dépassant les 30 000 doses en fin d'année, maintien des soutiens matériel et financier aux associations, exonérations des taxes de terrasses et de loyers aux commerçants, réfections des rues Tocquard, Ferry, Vosges, Sœur Charité, Saint Nicolas et des Pâquerettes : **toutes ces actions visent à protéger au mieux les habitants, les commerçants... pour poursuivre l'amélioration du vivre ensemble au quotidien.**

Le plan « Vittel Horizon 2030 » se décline, comme prévu, avec des objectifs clairs, un calendrier précis, une méthode rigoureuse. Après la nouvelle concession du camping qui verra son renouveau dès la saison 2022, c'est la requalification des actifs touristiques de la station qui est en cours. Comme en 1970, l'avenir de Vittel va prendre un tournant historique grâce à de nouveaux partenariats économiques dans les secteurs touristiques et thermaux. **Oui, développer une ville nécessite sérieux, combativité, confidentialité, persévérance** et expose aux critiques sur un prétendu manque de transparence ou de promesses non tenues. Mais comme l'écrivait le Président Chirac : « Prenons garde que notre esprit critique ne se transforme pas en esprit de dénigrement systématique ».

Formons ensemble le vœu que 2022 soit l'année des renaissances...

La majorité municipale

VITTEL RENOUVEAU 2020

VITTEL PREND L'EAU !

Dans cette tribune, nous allons partager avec vous nos inquiétudes.

La fin de l'année devrait être légère et à la fête mais elle ne peut pas l'être. Aucun sujet de réjouissance en vue. Une crise sanitaire qui repart de plus belle. Et l'avenir de Vittel qui est sur la sellette.

Nous ne reviendrons pas sur la crise sanitaire qui envahit et altère notre quotidien. Nous en subissons tous les conséquences. Par contre, quel avenir pour Vittel ? Il y a tant de choses à dire : le Club Med est parti (reste-t-il ou ne reste-t-il pas à l'Ermitage ?), les Thermes sont à vendre (y'a-t-il acquéreur ?), l'Hôtel des Thermes dont on nous rabat les oreilles depuis trop longtemps (où en sommes-nous ?). Toutes ces questions, nous les posons à chaque conseil municipal et la réponse est toujours la même : nous ne pouvons pas vous répondre pour l'instant, c'est confidentiel ! Confidentiel ? Les citoyens n'ont pas le droit de savoir où en sont tous ces dossiers ? Nous pensons que nous devrions TOUS être informés de l'avancée de ces projets.

Nous aimerions tellement que quelque chose aboutisse. Rien, absolument rien, dans ce qu'on nous laisse entrevoir, ne nous permet d'être optimistes.

Le bien-être dans une commune passe par les commerces, les facilités de transport, la culture... Mais une chose reste primordiale à nos yeux : pouvoir se soigner. Qui nous soignera dans les années à venir ? Le rôle des élus doit être d'anticiper les besoins de la population. Or, rien n'est envisagé... Les JO 2024 sont certainement plus intéressants pour nous qui vivons à Vittel !


On sait que tout cela est fort compliqué, mais autant de mépris, autant de fausses promesses nous laissent sans voix. Que d'effet de manche alors que personne n'a de certitude.

Nous aimerions nous tromper mais, malheureusement, nous ne pouvons plus accorder crédit à l'équipe en place qui veut nous faire croire que tout est abouti alors que rien n'est fait. Lors du dernier Conseil municipal Monsieur Perry ne nous a-t-il pas annoncé : « Concernant l'hôtel Beauséjour tous les feux sont au vert ! ». Pourtant dès le lendemain un panneau « À vendre » s'affichait sur ce bâtiment préempté il y a un an mais jamais payé.

Si le Maire n'a pas besoin des voix de la minorité pour entériner ses projets cela ne le dispense pas d'en respecter tous les élus, y compris ceux de la minorité opposante, selon le principe d'égalité, base de notre constitution et de nos règles de vie en société.

Malgré cela, nous resterons vigilants, à l'affût de bonnes nouvelles et vous adressons, à toutes et tous, nos meilleurs vœux de saison et vous souhaitons une bonne année 2022. Prenez soin de vous.

Didier Forquignon, Marie-Laurence Zeil, Bernard Noviant

www.vittel-renouveau.fr - communication@vittel-renouveau.fr -  [Vittelrenouveau](#)

BIENVENUE AUX NOUVEAUX COMMERÇANTS !

Arrivés tout récemment ou il y a déjà quelques mois, ces commerçants ont fait le choix de s'installer au centre-ville afin de dynamiser le cœur de notre ville et de vous proposer le meilleur dans leur domaine. Bienvenue à tous !



KEBABURGER
223 rue de Verdun
Restauration rapide
Onur Aksu



MAM'ZELLE TISSUS
308 rue Division Leclerc
Laines – tissus – mercerie
Rafaël Dos Santos

HYLIS
235 rue de Verdun
Prêt à porter – accessoires
Céline Troup



BANQUE KOLB
667 avenue Georges Clémenceau
Banque – assurance
David Carrez



CORIOLIS TELECOM
294 rue de Verdun
Téléphonie
Julien Domer

PANIER SYMPA
29 Place du Général de Gaulle
Épicerie
Hakouti Gamel



CONFISERIE ET MANÈGE
Parc thermal (en été)
Confiserie et manège



NOMÉLYA PIZZA
239 rue Division Leclerc
Pizzeria – restauration rapide
Élise Veillon et Mathieu Da Cunha

CHANGEMENT DE PROPRIÉTAIRES
LA BELLE ÉPOQUE - 238 rue de Verdun
Bar repris par *Quentin Barth*

L'AMI DU PAIN - 160 rue de Verdun
Boulangerie – pâtisserie, reprise par *V. Mathot et J. Schlewer*

CHEZ DELPHINE ET KEVIN - 87 rue Saint-Éloi
Boulangerie-pâtisserie, reprise par *D. Devillard et K. Sigrist*

Pour en savoir plus, n'hésitez pas à pousser la porte de ces commerces !

Vous désirez apparaître sur cette page « commerces » ?
Merci de vous faire connaître à communication@ville-vittel.fr.

FEUILLES, NEIGE, VERGLAS ... NETTOYEZ LE TROTTOIR DEVANT VOTRE DOMICILE !

Il s'agit d'un devoir civique avant tout et obligatoire.

En cette période pré-hivernale, tandis que la ville met tout en œuvre pour dégager les voies publiques le mieux possible, nous vous rappelons que les propriétaires et occupants d'immeubles doivent assurer l'enlèvement des feuilles et le déneigement du trottoir devant la façade de leurs habitations.

EN RÈGLE GÉNÉRALE, LES RIVERAINS DOIVENT :

- Racler et balayer leur partie de trottoir ou de chaussée au droit de leur propriété ;
- En cas de formation de verglas, jeter du sable ou du sel (du gros sel de cuisine convient) afin d'éviter les risques de chute. Ceci concerne le propriétaire comme le locataire ou l'usufruitier.

Les produits de ce balayage seront mis en tas de façon à faciliter l'enlèvement et à ne pas nuire à l'écoulement des eaux au niveau des bouches d'égout et des caniveaux.

Les propriétaires d'immeubles, propriétaires de pavillons, syndicats de copropriétaires et commerçants peuvent voir leur responsabilité civile et même pénale engagée lorsqu'un piéton se blesse en glissant sur le trottoir devant l'immeuble ou le magasin.

Les propriétaires d'immeubles et les syndicats sont également responsables du nettoyage, du déneigement et du salage ou sablage des voies de circulation privées, car ils sont responsables en cas d'accident de circulation !

LE SEL, À CONSOMMER AVEC MODÉRATION !

Le sel demeure le seul moyen vraiment efficace de lutter contre la neige ou la glace. Toutefois il est important de noter que c'est un agent extrêmement agressif aussi bien pour les sols que pour la voirie. C'est pourquoi les bacs à sel mis à disposition par la commune contiennent dorénavant un mélange sel-graviers. Ils doivent être utilisés modérément, ce que font les services de la Ville, pour sauvegarder à la fois l'environnement et l'argent des contribuables. Des "bacs à sel" sont disséminés et en libre-service un peu partout en ville. Si vous êtes amenés à les utiliser, n'utilisez que des petites quantités de produit et veillez à refermer le bac pour que l'eau ne remplisse pas le bac : pensez à ceux qui viendront après vous !

— Plus d'infos sur www.ville-vittel.fr/conseilscitoyens

TAILLE DES HAIES BORDANT LE DOMAINE PUBLIC

Les propriétés privées bordant les routes peuvent se révéler dangereuses pour la sécurité en entravant la circulation des piétons sur les trottoirs ainsi que des véhicules en réduisant la visibilité.

Afin d'éviter ces difficultés, les propriétaires riverains doivent procéder à la taille et à l'entretien des haies et plantations en bordure de domaine public. Leur responsabilité pourrait être engagée si un accident survenait.

RAPPEL DES OBLIGATIONS DE TAILLE ET D'ÉLAGAGE DES PROPRIÉTAIRES RIVERAINS

Les riverains doivent obligatoirement élaguer ou couper régulièrement les plantations, arbres, arbustes, haies, branches et racines à l'aplomb des limites des voies publiques ou privées, avec une hauteur limitée à 2 mètres, de manière à ce qu'ils ne gênent pas le passage des piétons, ne cachent pas les feux de signalisation et les panneaux (y compris la visibilité en intersection de voirie).

Les branches et la végétation ne doivent pas toucher les conducteurs (EDF, téléphonie, éclairage public, ...).

Il est interdit de laisser pousser des haies et des arbres à moins de deux mètres du domaine public (article R 116-2-5° du Code de la voirie routière).

Les branches et racines des arbres qui avancent sur son emprise doivent être coupées à la diligence des propriétaires ou exploitants, dans des conditions qui sauvegardent la sûreté et la commodité du passage ainsi que la conservation du chemin. Dans le cadre d'une location, les frais d'entretien et d'élagage sont à la charge du locataire. (Décret du 26 août 1987).

Un bilan sur le linéaire de haies et plantations privées qui ne seraient pas élaguées en limite de voies et chemins communaux sera réalisé prochainement.

Il est de la compétence du maire de contraindre un propriétaire à élaguer des arbres et plantations, voire d'ordonner des travaux d'élagage par un prestataire, aux frais du propriétaire négligent.

Un riverain qui planterait ou laisserait croître des haies ou des arbres à moins de deux mètres de la route sans autorisation s'expose également à une amende de 1 500 euros (article R. 116-2 du code de la voirie routière).



LE SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉLECTRICITÉ DES VOSGES

Créé en décembre 1994, le Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges (S.D.E.V.) est un établissement public de coopération intercommunale chargé d'organiser et de gérer le service public de distribution d'énergie électrique sur le territoire de l'ensemble des 507 Communes Vosgiennes (377 569 habitants).

Propriétaire des réseaux haute tension de catégorie A (20 000 volts) et basse tension (400/230 volts), il en a confié la gestion (près de 11 000 km et 5700 postes de transformation) à l'entreprise ENEDIS, dont il contrôle annuellement l'activité.

Depuis 2008, le Syndicat exerce également les missions de maîtrise d'ouvrage sur le réseau électrique, et notamment :

- des travaux d'enfouissement (disimulation par la mise en souterrain) pour les communes (rurales et urbaines) - **En 2020 : 5 850 000 €**
- des travaux d'extension (prolongement d'une ligne existante) dans les communes rurales - **En 2020 : 1 330 000 €**
- des travaux de renforcement (amélioration du réseau en vue d'obtenir une qualité d'électricité satisfaisante pour les usagers) et de sécurisation (remplacement des réseaux basse tension en fils nus par du câble torsadé) dans les communes rurales - **En 2020 : 2 450 000 €**

— Plus d'infos sur www.sdev88.fr

NAVIG'EAUX

Depuis juillet 2021, la navette reliant les 2 villes thermales de Vittel et Contrexéville est gérée au niveau de la Communauté de Communes Terre d'Eau.

— Renseignements et informations : Tél. 03 29 05 29 24 www.cc-terredeau.fr

DÉMATÉRIALISATION DES AUTORISATIONS D'URBANISME

À partir du 1er janvier 2022, les demandes d'autorisation d'urbanisme (permis de construire – de démolir ou d'aménager, déclaration préalable, certificats d'urbanisme) peuvent être déposées auprès de la ville de Vittel, de façon dématérialisée, sur le site internet www.geopermis.fr, accessible 24h/24 et 7 jours sur 7.



En quelques clics, le demandeur pourra créer son compte et déposer son dossier.

Le lien pour accéder au site internet Geopermis est le suivant : **[https:// www.geopermis.fr/](https://www.geopermis.fr)**

Le service urbanisme de la ville continue à recevoir le public, à l'hôtel de ville, tous les après-midi, de 13h30 à 17h30 du lundi au jeudi et de 13h30 à 16h30 le vendredi, et exceptionnellement sur rendez-vous en raison de la situation sanitaire (voir p.13).

Pour toute question ou doute sur l'application d'une règle d'urbanisme, pour tout renseignement sur un projet de construction, d'agrandissement, de rénovation ou de démolition, le service Urbanisme est à votre disposition.

— Service Contrats publics, Urbanisme et Affaires foncières :

Hôtel de Ville 38 place de la Marne
Tél. 03.29.08.04.38 apoinot@ville-vittel.fr

ALLO TRAVAUX

0 800 108 100

Vous constatez des trous dans la chaussée, un éclairage public défectueux, une signalisation tombée sur le trottoir ? Signalez-le gratuitement en composant le 0 800 108 100. Aux horaires d'ouverture de la mairie, un correspondant prendra votre appel en charge et assurera son suivi.



0 800 108 100*

* numéro vert

Vittel

À VOS AGENDAS!

+ de dates : www.ville-vittel.fr

21 JANVIER

Concert
Ben Mazué

26 JANVIER

Spectacle
Alban Ivanov

29 JANVIER

Meeting national
d'athlétisme

2 FÉVRIER

Challenge national
d'athlétisme des
non et mal-voyants

5-6 FÉVRIER

Aquathlon indoor

11 FÉVRIER

Concert
Yarol

25 FÉVRIER

Concert
Renaud Hantson

4 MARS

Spectacle
Aymeric Lompret

4-6 MARS

Championnat de
France de tir à l'arc
en salle

7 MARS

Spectacle
**Christophe
Alévêque**

18 MARS

Concert
**The Celtic
Social Club**

25 MARS

Spectacle
**Eric-Emmanuel
Schmitt**

2 AVRIL

Spectacle
Jeremstar

8 AVRIL

Concert
H.F. Thiéfaîne

11 MAI

Concert
Barbara Pravi

13 MAI

Spectacle
Etienne A.

20 MAI

Concert
Fills Monkey

27 MAI

Concert
Michel Jonasz

10 JUIN

Concert
Murray Head

12 JUIN

Foulées Vittelloises

17-19 JUIN

Championnat
de France
Master Pro de
concours complet
d'équitation

1 OCTOBRE

Spectacle
Tap Factory

22 OCTOBRE

Concert
Cœur de Pirate

11 DÉCEMBRE

Cross country
challenge Antoine
Borowski

*Événements programmés
dans le respect des
protocoles applicables et
sous réserve de l'évolution
de la situation sanitaire.*

